Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 11 (1923)

Heft: 165

Artikel: Les questions morales au Congrès de Rome

Autor: Morsier, V. de

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-257823

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

former des organisations spécialement féminines pour défendre les intérêts des femmes [1].

Les questions féministes ont été, elles, surtout débattues dans les séances de Commissions. L'organisation du travail était sur ce point bien meilleure qu'à Genève : alors que chez nous on discutait sur ces sujets concurremment aux séances plénières du Congrès, ou même après que celles-ci fussent terminées! à Rome, toute la journée précédant l'ouverture du Congrès avait été réservée aux séances des Commissions, ouvertes certaines heures durant à toutes les déléguées et congressistes, qui pouvaient librement y prendre la parole pour y discuter les rapports et les résolutions présentés. Ces mêmes résolutions furent ensuite soumises au Congrès, mais sans discussion, le Congrès n'ayant que le pouvoir de les accepter ou de les rejeter — ceci afin de ne pas recommencer sur une plus vaste échelle tous les débats qui avaient eu lieu précédemment. Grâce à cette sage méthode de travail, l'approbation du Congrès a pu être obtenue sur bien des points importants, conférant ainsi aux résolutions votées le poids énorme de l'opinion de représentantes de millions de femmes organisées.

Quatre Commissions avaient été nommées par le Congrès de Genève pour étudier les questions suivantes : 1. *Nationalité de la femme mariée;* 2. *Unité de la Morale;* 3. *Egalité de salaires et droit au travail*; 4. *Pensions aux mères et situation économique de l'enfant illégitime.* On trouvera ci-après un article sur les travaux de la Commission de l'Unité de la Morale, et nous publierons prochainement une étude complète sur la question de la nationalité de la femme mariée, non seulement telle qu'elle a été présentée au Congrès de Rome, mais encore telle que nous pouvons l'envisager sous l'angle de la législation suisse, puisque ce sujet doit aussi être traité à l'Assemblée de Bâle la semaine prochaine : aussi sommes-nous obligées, limitées que nous sommes par la place, de nous borner à donner un bref aperçu des travaux des deux autres Commissions.

(A suivre). E. Gd.

Les questions morales au Congrès de Rome

Parmi les questions figurant à l'ordre du jour de la Commission pour l'Unité de la Morale, celles qui ont le plus retenu l'attention des déléguées sont les suivantes :

1. Enseignement sexuel de la jeunesse.
2. Protection de la femme et des enfants contre la contagion des maladies vénériennes.
3. Lutte contre les maladies vénériennes.
4. Non-admission des femmes étrangères dans les maisons de prostitution patentées.

1. Docteur Luisi, déléguée de l'Uruguay, a parlé avec beaucoup de compétence de l'éducation sexuelle, sujet dont elle a fait une étude spéciale. Voici les conclusions auxquelles l'a conduite son expérience de femme médecin et de professeur : Il ne faut pas faire de l'éducation sexuelle une branche à part du programme scolaire. C'est une erreur d'isoler cette question, mais il faut au contraire la rattacher aux autres branches d'enseignement telles que sciences naturelles, hygiène, etc. Quand on parlera à l'adolescent des maladies contagieuses, il sera tout naturel alors de mentionner la blennorhagie et la syphilis, ainsi que les différentes manières d'être atteints par ces maladies en insistant davantage sur tel ou tel point, suivant l'âge de l'élève. Ce sont les éducateurs et non les médecins qui doivent donner cet enseignement. Le médecin envisage la question d'un point de vue trop exclusivement médical et scientifique, alors que l'école peut et doit insister sur le côté moral, inculquant aux enfants le respect pour leur mère et montrant aux jeunes toute la responsabilité qui incombe au père comme à la mère.

Les résolutions suivantes furent votées :

I) Que la question sexuelle fasse partie du programme de pédagogie des écoles normales;

II) Que les Etats ainsi que les associations qui s'occupent du progrès social organisent pour les parents des cours de pédagogie sexuelle en rapport avec le développement de leur capacité intellectuelle.

III) Qu'une campagne intense soit organisée dans tous les pays contre l'ignorance et les préjugés populaires concernant les maladies vénériennes.

2. La Commission a également discuté du certificat médical de mariage qui a ses partisans et ses adversaires. Les premiers en attendent beaucoup au point de vue éducatif, tout en ayant des doutes sur son efficacité prophylactique ; les seconds s'arrêtent au côté moral pénible d'un examen obligatoire pour une jeune fille et craignent en outre qu'une telle obligation n'augmente le nombre des unions libres. La question spécialement délicate du secret professionnel suscite également une discussion.

Aucune décision ne fut prise par le Congrès sur ces différents points qui furent remis à l'étude de la Commission.

3. Comment lutter le plus efficacement contre les maladies vénériennes, par la coercition ou par le traitement libre? La majorité de la Commission se déclara opposée à la déclaration et au traitement obligatoire dont, fatalement, seule la femme sera victime, une application absolument générale de cette mesure de coercition étant impossible à obtenir. L'exemple de l'Australie du Sud, où la déclaration obligatoire existe pour les deux sexes, vint à l'appui de cette thèse. Il faut le traitement facultatif, libre et confidentiel dans des dispensaires, à la portée de toutes les classes de la société.

Quant aux moyens d'auto-désinfection, désignés sous le nom de « paquets prophylactiques » dont l'efficacité médicale est douteuse, ils ont été blâmés par les membres de la Commission comme ayant au point de vue moral et éducatif un effet déplorable sur la jeunesse. Ces méthodes augmentent le nombre des tentations en indiquant un remède aux suites fâcheuses de la débauche, et elles affaiblissent chez le jeune homme le sentiment de responsabilité, de respect de la femme et de soi-même.

Voici le texte des résolutions votées à cet égard :

I) Concernant la lutte contre les maladies vénériennes, le Congrès croit avant tout au succès du système libéral: diffusion de la connaissance des maladies vénériennes; facilités offertes à tous pour se soigner dans de nombreux dispensaires appropriés.

II) Le Congrès est d'avis que les maladies vénériennes doivent être considérées comme un problème de santé publique, et il fait appel aux femmes de tous les pays, afin qu'elles prennent connaissance de toutes les mesures législatives et administratives à ce sujet, de façon

---

comme celles de Jacqueline Pascal et de Gilberte Périer mettraient au XXme siècle la même ardeur à guerroyer contre les grandes injustices sociales, à se dévouer à un haut idéal moral, social et religieux, qu'elles marcheraient à l'avant-garde des pionnières: il est bon parfois de reconnaître que l'histoire ne se renouvelle pas, que la psychologie féminine reste la même, que, sous d'autres costumes et d'autres mots, ce sont toujours les mêmes ardeurs, les mêmes aspirations, les mêmes besoins de vérité et d'idéal, que l'on porte la croix du jansénisme ou celle de l'A. S. S. F... Marguerite Evard.

[1] Cependant aux Etats-Unis, la puissante Ligue des Femmes électrices est « non party » mais il est vrai qu'à côté d'elle existe le Parti féminin.

à obtenir l'établissement d'une parfaite égalité de traitement pour les femmes et pour les hommes, et que les lois de santé publique ne soient en aucun cas appliquées de façon à admettre une réglementation de la prostitution par l'Etat.

III) Le Congrès réprouve le principe de la diffusion officielle de l'auto-désinfection par paquets prophylactiques, méthode qu'il considère comme déplorable au point de vue moral.

4. A la Commission de la Traite des Femmes et des Enfants de la Société des Nations, M. Sokal, délégué polonais, soutenu par Mrs. Dale, déléguée de l'Australie, avait présenté la motion suivante : « Qu'en attendant l'abolition de la prostitution réglementée dans tous les pays et la disparition des maisons de prostitution patentées, il soit défendu de laisser des femmes de nationalité étrangère au pays entrer dans ces maisons pour y exercer leur triste métier[1] ». Tout en reconnaissant les bonnes intentions de l'auteur de cette motion qui cherche un remède au mal « en attendant l'abolition de la réglementation », les membres de la Commission pour l'Unité de la morale de l'Alliance internationale S. F. lui ont refusé leur appui, se plaçant sur un terrain nettement abolitionniste et refusant tout compromis avec une réglementation quelle qu'elle soit. Pour lutter contre le mal il ne faut pas l'organiser. Miss Davis (États-Unis), fait remarquer ceci : « Les maisons de prostitution patentées ne sont que l'infime minorité, même dans les pays réglementés. Si les étrangères n'ont pas la possibilité d'entrer dans les maisons patentées, elles entreront dans les autres repaires de la prostitution et rien ne sera changé, » Dr. Helen Wilson (Angleterre), membre du Conseil International de la Fédération abolitionniste s'élève, avec force contre la motion Sokal, rappelant en outre que la surveillance des étrangères serait faite par la police des mœurs dont on a toutes les raisons de se méfier. Mais Dr. Wilson approuve néanmoins la Société des Nations d'avoir mis cette question à l'étude, car plus la réglementation est discutée, plus elle sera condamnée.

C'est ce point de vue qui a prévalu dans les résolutions que vota le Congrès et dont voici la teneur :

I) Concernant la proposition faite à la Société des Nations par M. Sokal pour empêcher l'emploi de femmes étrangères dans les maisons de prostitution patentées :

Le Congrès approuve l'action de l'Assemblée en renvoyant la question de l'exploitation des femmes étrangères au Conseil consultatif.

Le Congrès émet l'avis que, plus la réglementation sera étudiée, plus elle sera condamnée. Il se réjouit donc de ce qu'elle ait été discutée à la Société des Nations, et il approuve l'action du Conseil de l'envoyer au Comité consultatif à titre d'information seulement, et non en vue d'une action, et il engage le Conseil à continuer ses études en vue de l'abolition totale du système réglementariste.

II) Le Congrès est persuadé qu'un effort de toutes les femmes réunies est essentiel pour arriver à abolir la réglementation et supprimer la traite des femmes et des enfants, et il engage vivement les femmes et les organisations féminines du monde entier à travailler dans ce but au point de vue national et international.

Tel est en résumé le travail fait par la Commission pour l'Unité de la Morale au Congrès international du suffrage féminin de 1923.

V. DE MORSIER.

De-ci, De-là...

Cours de vacances.

La Ligue internationale de Femmes pour la Paix et la Liberté nous envoie le programme du Cours de vacances qu'elle organise, du 15 au 30 août prochain, à Podebrad (Tchécoslovaquie). Cette charmante ville et station thermale est située à une heure de voiture de Prague et entourée de forêts de sapins. Le sujet général de ce Cours, qui sera traité, soit en conférences, soit en séances de discussions, est celui-ci, de toute actualité : *la Paix sociale*. Le prix d'inscription qui donne droit, non seulement à suivre les séances, mais au logement, à la pension pendant quinze jours, aux réunions et excursions organisées en commun, est très modique, calculé en argent suisse : 150 fr. (Pour tous renseignements, s'adresser à la Maison Internationale, 6, rue du Vieux-Collège, Genève).

De son côté, l'Union anglaise pour l'Egalité des droits de citoyens nous annonce son Cours de vacances, fixé cette année malheureusement un peu tard pour celles qui ne peuvent s'absenter fin septembre, à Portinscale, près de Keswick (région des Lacs). Comme c'est d'autre part une belle occasion de voir un pays intéressant, en faisant du suffrage et de l'anglais, nous recommandons chaudement ce Cours à toutes nos amies. (S'adresser à Miss Macadam, 62, Oxford Street, Londres W. 1.)

Et puis, il y a notre Cours de vacances de Salvan, que ne doivent pas faire oublier ceux des pays lointains...

La «Semaine de l'Enfant».

L'abondance des sujets féministes à traiter dans ce numéro nous a empêchées de consacrer un article à cette manifestation intéressante qui vient d'avoir lieu à Genève (exposition de travaux d'enfants, d'objets concernant l'enfant, son travail, son développement, son instruction, ses jeux, etc., etc.). Mais — et quand bien même ses organisateurs ont ignoré notre pauvre petit *Mouvement* en envoyant leurs communiqués à la presse ! — nous tenions à la signaler à nos lectrices, car il n'est guère de sujets qui touchent plus directement les femmes que celui-là.

Fédération abolitionniste.

Nous sommes bien en retard pour signaler à nos lecteurs l'Assemblée annuelle de la Fédération abolitionniste internationale, qui s'est réunie cette fois en Hollande du 5 au 7 avril. Le système américain de lutte contre la prostitution et les maladies vénériennes a été le principal objet des travaux de cette Assemblée, qui s'est déclarée, après étude, adversaire de ce système dont l'application semble devoir être nettement défavorable à la femme.

L'Office suisse pour les professions féminines...

... s'est ouvert le 1er mai 1923, à Zurich, Talstrasse 18. Il est dû à l'initiative des principales sociétés féminines du pays ainsi qu'à celle de l'Association suisse des Conseils d'apprentissage et de protection des apprentis. Comme son nom l'indique, la nouvelle institution se propose de sauvegarder les intérêts des femmes exerçant une profession et de constituer un centre de documentation et d'information.

Voici, à titre d'exemple, les points principaux sur lesquels portera son activité :

1° *Documentation :* établissement d'une collection de lois cantonales et fédérales concernant l'apprentissage féminin et la protection des ouvrières ; enquêtes sur les conditions des professions féminines dans les différents cantons.

2° *Service de presse :* Exposé de questions professionnelles féminines dans la presse quotidienne et la presse spéciale.

3° *Collaboration à l'étude des questions actuelles touchant les professions féminines* (situation des domestiques, protection des chômeuses, etc.).

4° *Service d'informations* à l'usage des bureaux d'orientation professionnelle féminine.

5° *Collaboration aux travaux d'organisations féminines* rentrant dans le champ d'activité de l'Office.

Tels sont les devoirs figurant actuellement au programme. D'au-

L'idéal en se mettant au lit

lorsque les grandes chaleurs vous ôtent l'appétit et le sommeil, est de prendre deux cuillerées à thé d'Ovomaltine dans du lait coupé d'eau.

Nouveaux prix : fr. 2.75 la p. b., fr. 5.- la g. b.

En vente partout

Dr. A. WANDER — OVOMALTINE — S. A. / BERNE

Appel au public charitable

La misère est grande

Faites de l'inutile de l'utile, car un bienfait n'est jamais perdu !!!

Le véritable chemin de la bienfaisance, la voie la meilleure et la plus sûre es de donner directement à la **Maison du Vieux de Lausanne.**

Ames charitables, cœurs compatissants, lors des déménagements, revues de maisons, de garderobes, de magasins, etc., pensez aux nombreuses petites bourses de

LA MAISON DU VIEUX

(Œuvre de bienfaisance, fondée en 1907) — LAUSANNE — Téléph 91.06
44, rue Martheray, 44 — *Chèques postaux II, 1533*

pour tous vêtements, sous-vêtements, chaussures, lingerie, literie, meubles et objets divers encore utilisables dont elle a toujours un grand et urgent besoin. On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91.06, ou simple carte suffit. En dehors de Lausanne, prière d'expédier par poste ou chemin de fer contre remboursement du port, si désiré. Discrétion absolue garantie. D'avance un cordial merci. Le gérant.

Fermée le samedi après-midi. **Pensez avant tout aux pauvres du pays !!**

[1] Voir à ce sujet le *Mouvement Féministe* du 10 avril 1923.